



# LES SPÉCIFICITÉS DE L'ASSURANCE IMMEUBLE

## Comprendre le fonctionnement de l'assurance immeuble



### OBJECTIFS VISÉS

- Comprendre le fonctionnement de l'assurance immeuble.
- Identifier les biens et événements couverts par le contrat d'assurance immeuble.
- Connaître les responsabilités garanties et les éléments indispensables pour gérer un sinistre.

### PUBLIC

Tout collaborateur amené à gérer des contrats d'assurance immeuble.

### PRÉREQUIS

Avoir des connaissances sur la Multirisque Habitation MRH.

### COMPÉTENCES ACQUISES

Comprendre les garanties de dommages et de responsabilité dans un contrat d'assurance immeuble.

### FORMATEURS

Cette formation est animée par un , formateur expert de Venus Consulting.

### TARIF

A partir de 1400 € HT

**MODALITÉ D'ACCÈS :** Les inscriptions se font par mail à [conseiller@venusconsulting.fr](mailto:conseiller@venusconsulting.fr) ou en ligne sur notre site. Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance. Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation en e-learning : Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap ([conseiller@venusconsulting.fr](mailto:conseiller@venusconsulting.fr)) afin de déterminer les formations accessibles.

## PROGRAMME

### 1. LES GARANTIES DE DOMMAGES À L'IMMEUBLE

- Biens immobiliers et mobiliers couverts.
- Évènements garantis :
  - Incendie, explosion, chute de la foudre.
  - Attentats et actes de terrorisme.
  - Dommages aux canalisations électriques et appareils électroniques.
  - Évènements climatiques.
  - Dégâts des eaux et gel des installations.
  - Dommages aux canalisations d'eau enterrées et pertes d'eau.
  - Bris de glace.
  - Vols, actes de vandalisme, détériorations immobilières ou mobilières.
  - Émeutes, mouvements populaires, actes de sabotage.
  - Bris de machines.
  - Effondrements de bâtiments.
  - Ruptures de cuves et pertes de liquides.
  - Catastrophes technologiques et naturelles.
- Garanties annexes.

### 2. LES GARANTIES DE RESPONSABILITÉ CIVILE

- Distinction entre assurés et tiers au sens du contrat.
- Renonciation à recours.
- Responsabilité civile liée à l'occupation.
- Responsabilité civile du propriétaire d'immeuble.
- Responsabilité civile du syndicat des copropriétaires en tant qu'employeur vis-à-vis de son personnel.
- Responsabilité civile en cas d'atteintes accidentelles à l'environnement.
- Responsabilité civile du conseil syndical.
- Responsabilité civile du syndic bénévole.

### 3. GESTION DES SINISTRES : LES POINTS ESSENTIELS

- Compréhension des valeurs assurées.
- Prise en compte du statut de la copropriété.
- Rôles des différents acteurs dans la copropriété.
- Fondements de responsabilité selon le statut d'occupant (propriétaire, locataire).
- Gestion des conventions applicables.

### PERSONNALISATION DE LA FORMATION

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

### VALIDATION DES ACQUIS

Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM... - Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin de formation - Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

